

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023

N° 23-12-09

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :

Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association au jardin des livres

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

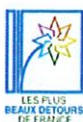
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Philippe DENIS - Michel FRANCHINI à Gilles GRANGIER - Céline BENNICI à Joaquim DE ALMEIDA - André HUBERT à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.

Membre absent : 0.

Mis en ligne, le
18 DEC. 2023
MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
18 DEC. 2023
Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
18 DEC. 2023
Mairie de Saint-Galmier

OBJET DE LA DELIBERATION :

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION AU JARDIN DES LIVRES

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint-Galmier étant signataire d'une convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire permettant à l'association Au Jardin des Livres de bénéficier de l'accompagnement et des services offerts par ce dernier, il y a lieu d'actualiser la convention d'objectifs et de moyens existante entre la Mairie et l'Association (délibération du 07/04/2021).

La convention avec le Département constitue un élément non dissociable de la présente qui vise à déterminer les rôles, droits et devoirs de chacune des parties dans la gestion de et l'animation de la bibliothèque.

L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la lecture et, d'une manière générale, l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble des habitants de la commune et des environs.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association au jardin des livres
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

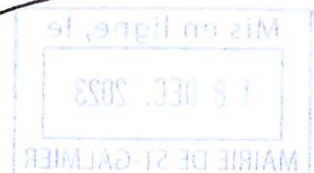
Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2023.

LE MAIRE
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
18 DEC. 2023
Mairie de Saint-Galmier

